

Accès à la procédure d'asile

1 Tout le monde peut être un réfugié

2 Chaque personne a le droit d'être protégée contre le refoulement

3 Les personnes vulnérables doivent être identifiées et bénéficier d'une assistance adéquate

4 L'intérêt supérieur de l'enfant est prioritaire dans toutes les actions relatives aux enfants

5 Toute personne susceptible de vouloir demander la protection internationale doit être informée de son droit de le faire



6 Toute personne a le droit de demander une protection internationale

7 Tout signe ou expression de crainte peut être interprété comme une demande de protection internationale

8 Les demandeurs de protection internationale ne doivent pas être pénalisés en raison de leur entrée ou de leur présence irrégulière



9 Chaque demande doit être enregistrée ou transmise à l'autorité responsable en vue de son enregistrement

10 Le principe de non-refoulement doit être garanti, même lorsqu'une personne ne demande pas l'asile

Les soins de santé d'urgence et les besoins fondamentaux doivent toujours être traités en premier lieu

Tout être humain doit être reconnu et respecté